Envoyé en préfecture le 20/10/2021
Reçu en préfecture le 20/10/2021
Affiché le 20/10/2021
ID : 083-218300507-20211020-21_415-AR

Mairie de Draguignan

Département du Var

DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-415

OBJET : Demande de subventions à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) relative à la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale à Draguignan

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le souhait de la Commune de créer un Atlas de la Biodiversité Communale de Draguignan ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une aide financière auprès de l'Office Français de la Biodiversité décomposée comme suit :

Atlas de la Biodiversité Communale	31 000 € TTC	Autofinancement 26%	8 000 € TTC
		OFB 74%	23 000 € TTC

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le 20 OCT. 2021

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller Régional